



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 28 février 2012
Compte rendu affiché le : 7 mars 2012
Date de la convocation : 20 février 2012

REÇU LE

10 AVR. 2012

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTBRISON

Nombre de délégués : 33
En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 24

Nombre de délégués concernés : 33
En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 24

Présents:

CCPSG : Charbonnier JY, Besset C, Boudier JP, Vocanson E,

CCFL : Gonon P, Rousset L, Séon M, , Bruyas J F, Vincent G (2), Grange M(2)

CCHL: Bruyas J M, Moralès P, Villard P, Mme Larue M F, Lhopital J L, Bouchut R

SEM : Guyot P

Autres communes: Piot M, Rousset E, Toinon D, Pallandre A, Laval D,

Secrétaire de séance : Pallandre A

Excusés : Bruyère C, Thizy G, Barcet A, Bruyas B

N° 360 – Convention de mise à disposition des locaux communaux au pôle des services

La commune de Saint Galmier propose de mettre à disposition du SIMA Coise des bureaux au 1^{er} étage du pôle des services à Saint Galmier en remplacement des bureaux du rez de chaussée occupé jusqu'à ce jour.

Les bureaux mis à disposition représentent une surface de 61.43 m² pour le SIMA et 25.69 m² pour le SPANC, soit une surface totale de 87.12 m². Le coût de cette mise à disposition pour une durée de neuf ans (résiliable à l'expiration de deux périodes triennales) est respectivement de 5 091.42 € et 2 129.23 €.

Les charges locatives seront effectuées au prorata des surfaces privées mises à disposition et le SIMA et le SPANC paieront 15% du personnel d'accueil.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le président à signer la convention avec la commune de Saint Galmier

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 1 mars 2012
Le Président
J Y Charbonnier

SIMA COISE
1, Passage du Cloître
42330 SAINT-GALMIER
Tél. 04 77 52 54 57